

### PROCES-VERBAL DES TRAVAUX

L'an deux mil onze, le 12 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire.

Présents : BARBIER Daniel – BRESARD Claudine – RAINAT Romuald -PLUVINET Michel - DELLA TOFFOLA Aldino – WALSZEWski Philippe - GOLOB Mauricette – NARAT Jacqueline – FUMAT Noël -VIAULT Joséphine – CHOUGNY Jacques – GIRARD Pascal - CHAUVET Dominique – DUMONT Sylvie – BOUCHIER Nathalie -DUBREUIL Danielle – RAPIAT Michel - KUPIECKI Michèle

Excusés : VINGDIOLET Marie-Christine procuration à BRESARD Claudine  
CHABANNES Marie-José procuration à FUMAT Noël  
LESAUX Jean-Pierre procuration à PLUVINET Michel  
LANOIZELEE Anita procuration à WALSZEWski Philippe  
PITOUT BYCZEK Joëlle procuration à DUBREUIL Danièle  
DUMONT Rodolphe procuration à KUPIECKI Michèle

Absents : DUCLOUX Philippe – URBANOWSKI Aline

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après appel de candidature, Monsieur Philippe WALSZEWski est nommé, à la faveur d'un vote unanime, en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire prend la parole pour évoquer la mémoire de Gérard MARIN, récemment disparu.

« *Cher(e)s collègues,*

*Le 04 novembre, nous inaugurons la Maison Commune rénovée.*

*A nos côtés se trouvait, en toute discrétion, notre ami Gérard MARIN ;*

*Cette opération, il l'avait souhaitée et voulue, en avait suivi l'évolution jusqu'à son terme.*

*Comme à l'accoutumée, nous retrouvions bien là l'homme de projets et d'action que fut Gérard.*

*Le 08 novembre, Gérard s'en est allé pleinement vivant d'une vie vers une autre.*

*Retenons la force de son message : il n'est d'humanité que par la culture, il voulait que la société s'élève vers un idéal de justice dans le respect des droits de chacun.*

*Au bout de notre chagrin, nous savons qu'il y a une fenêtre ouverte, une fenêtre éclairée, un cœur généreux, une main tendue, des yeux attentifs.*

*Que ton prénom (Gérard) soit prononcé à la mairie comme il l'a toujours été, sans emphase d'aucune sorte, sans une trace d'ombre. Poursuivre ta tâche, élever nos cœurs et nos pensées, c'est le plus bel hommage que nous puissions te rendre.*

*Merci, Gérard ! »*

Une minute de silence est ensuite observée par les personnes présentes.

## **DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS : COMPTE-RENDU**

Conformément aux stipulations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'Assemblée de la consistance des décisions prises par lui depuis la séance publique du 05 octobre 2011 en exécution de la délibération portant délégation d'attributions à son profit, à savoir la signature de 18 renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain.

### **SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2011 : PROCÈS-VERBAL DES TRAVAUX – LECTURE ET ADOPTION**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Signature de conventions avec le GE ADESS 58 pour animations péri-scolaires

Dossier présenté par Claudine BRESARD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer avec le Groupement d'Employeurs ADESS 58 2 conventions relatives au remplacement ponctuel de l'intervenant en Baby-Gym

#### Révision du loyer de la Gendarmerie

Le Maire expose au Conseil qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2011 est échue la première période triennale du bail portant sur la gendarmerie de LA MACHINE. A cette occasion, le loyer est révisé, conformément à une estimation de France Domaine.

La proposition est la suivante : le loyer annuel serait porté de 53 460 € à 54 521 €, soit une augmentation de 1,98%

Le Conseil Municipal,

VU le projet d'avenant au bail de la gendarmerie, proposé par le Groupement Départemental de la Nièvre

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer cet avenant, portant le loyer annuel à 54 521 €

#### Acceptation d'un remboursement d'assurance

Le Maire explique au Conseil que ce remboursement porte sur la somme de 690,98 € et concerne le remplacement d'un pare-brise de tracteur. Dans le cas présent, la garantie bris de glace ne comporte pas de franchise.

Le Conseil Municipal,

VU la proposition de GROUPAMA

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'accepter la proposition d'indemnisation de GROUPAMA pour un sinistre automobile (bris de glace d'un tracteur) pour un montant de 690,98 €

Modification du tableau de classement de la voirie communale

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité d'incorporer dans la voirie communale les voies nouvelles du lotissement (soit 500 m), la longueur de la voirie communale entrant dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'incorporer dans le domaine public communal les voiries suivantes :

- Prolongement rue Raoul Follereau : 255 m
- Voie interne du lotissement : 245 m

Coupes de bois pour l'exercice 2012

Concernant ce dossier, le Maire précise qu'il s'agit d'autoriser l'ONF, gestionnaire de notre forêt, à marteler une parcelle au titre de l'exercice 2012 et d'autoriser la délivrance, au profit des affouagistes, des arbres martelés de diamètre inférieur à 32,5 cm à 1,30 m du sol, au prix de 5,10 € HT le stère.

Il convient également de désigner 3 garants, responsables du partage des bois délivrés et de l'exploitation de l'affouage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De demander à l'Office National des Forêts :

- le martelage de la parcelle n°1 de l'exercice 2012
- la délivrance au profit des affouagistes des arbres martelés de diamètre inférieur à 32,5 cm à 1,30 m du sol, du taillis situé dans l'emprise des cloisonnements d'exploitation, des houppiers, au prix de 5,10 € le stère

Que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants :

Madame CHABANNES Marie-José, Messieurs RAINAT Romuald et RAPIAT Michel

Tarifs publics 2012

Le Maire déclare au conseil que la proposition d'augmentation des tarifs publics pour 2012 portera sur 2% ce qui correspond à l'inflation de l'année, étant précisé qu'il est parfaitement conscient du décalage qui peut être constaté entre l'inflation du « panier de la ménagère » avec notamment les augmentations des prix des énergies, et celle du « panier fiscal du Maire ».

2 exceptions toutefois, concernant d'une part les droits de place et plus particulièrement ceux relatifs à la fête foraine, et d'autre part ceux liés à la cantine scolaire.

La fête foraine : la constatation des difficultés à attirer des forains a amené le Bureau Municipal à envisager la possibilité de diminuer le tarif au m<sup>2</sup> applicable aux manèges. Celui-ci passerait de 0,56 € à 0,50 €, étant précisé que cette mesure n'impacterait que les auto-scooters, puisque les autres manèges, plus petits, n'acquittent que le minimum de perception, fixé à 18 € qui lui, resterait inchangé.

La cantine : à partir de 2012, le Conseil Général qui est notre prestataire de service pour la fourniture des repas, a décidé d'aligner son prix partout à 3 € le repas. Considérant que chaque repas revient à la Ville aux alentours de 6,12 €, accompagnement et surveillance compris, il est proposé de conserver le même différentiel par rapport au prix facturé par le collège qu'en 2011, soit à 0,11 € arrondi à 0,10 € pour des facilités de caisse. Certes, l'augmentation générée est supérieure à 2% mais l'écart par rapport au prix de revient reste important. Il s'agit en l'occurrence d'un choix politique des élus en direction de l'Ecole.

Noël FUMAT souligne que pour certains enfants, il s'agit probablement du seul repas équilibré de la journée.

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

L'abonnement adulte à 7,70 euros

De continuer la gratuité de l'adhésion pour les enfants de moins de 16 ans, ainsi que pour les élèves des établissements scolaire de LA MACHINE

### **FIXATION D'UN TARIF DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR LE MARCHE**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer à 1.90 euro par jour et par commerçant le tarif de branchement électrique sur le marché, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer à 3,10 euros le tarif du repas pris à la cantine scolaire à compter de la rentrée de janvier 2012.

## **CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le prix des concessions de 2m x 1m dans les cimetières communaux, ainsi que celles dans le site cinéraire (columbariums et cavurnes) :

- 15 ans	81,36 euros
- 30 ans	203,29 euros
- 50 ans	365,22 euros

## **DROITS DE PLACE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer comme suit les droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

### 1/ Marché hebdomadaire d'approvisionnement :

a/ vendeurs de produits fermiers :

0.20 euro par panier, sans minimum de perception.

b/ Commerçants non sédentaires :

0.30 euro par mètre linéaire, avec un minimum de perception de 0.90 euro.

### 2/ Autres stationnements privés :

a/ Expositions de voitures :  
1.75 euro par jour et par véhicule exposé

b/ Camion outillage :  
77,70 euros par jour

3/ Fête du 15 Août  
0.50 euro par mètre carré, avec un minimum de perception de 18,00 euros

### **Fixation des tarifs de la régie publicitaire du bulletin municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De tarifier comme suit les insertions publicitaires dans le bulletin municipal à compter de 2012

1/16 <sup>ème</sup> de page	110€
1/8 <sup>ème</sup> de page	176€
¼ de page	243€
½ page	463€
1 page	925€

### **LOCATION DE CHAISES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le tarif de location des chaises aux particuliers, à 0,90 € par chaise, pour 3 jours maximum.

### **LOGEMENT ETUDIANT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le loyer du logement 2 pièces de l'école Marie Curie dit « logement étudiant »

Tarif étudiant 1.90 euro par jour

Tarif normal 9,86 euros par jour

Ces tarifs s'entendent eau – électricité – chauffage compris

### **SALLE DES GLENS**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

- à 13,35 euros le tarif de location de la Salle des Glénons pour une utilisation limitée à une heure.

- à 68,21 euros le tarif forfaitaire (assurance comprise) de location de la salle des Glénons pour une utilisation excédant une heure.

### **STERE DE BOIS**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer à 5,10 euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le prix de vente du stère de bois sur pied.

### **TARIF DE LA PHOTOCOPIE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De fixer à 0.25 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le prix de la photocopie effectuée en mairie pour la délivrance de documents administratifs.

### **TAXES FUNERAIRES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

## DECIDE

De fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le montant des différentes taxes funéraires :

- Taxe d'inhumation – ré-inhumation (en service ordinaire – en terrain concédé – sur terrain privé- Dépôt cinéraire – scellement sur monument funéraire)	38,24 euros
- caveau provisoire (par jour et par corps)	3,13 euros
- droit de réunion de corps	40,67 euros

Concernant la salle des fêtes, il est proposé au Conseil, outre une augmentation de 2%, une nouvelle présentation, à savoir un tarif différencié selon 2 périodes : une période haute (du 1/10 au 20/05) dont les tarifs incluraient le chauffage et une période basse (du 21/05 au 30/09) sans chauffage. Cette distinction entre ces 2 périodes existe déjà dans le règlement mais n'est pas lisible sur la grille des tarifs. Ces derniers sont actuellement détaillés entre diverses composantes d'où des conflits avec les locataires en fonction de la météo. Par ailleurs, les prix du nettoyage et de l'assurance, facturés dans tous les cas, sont également fondus dans ces tarifs.

### **LOCATION SALLE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

## DECIDE

De fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les tarifs de location de la salle des fêtes

### **Barème général**

Tarifs applicables aux particuliers (locaux et de l'extérieur) aux associations ayant leur siège hors de la commune :

A/ salle seule :

- période haute (du 1/10 au 20/5)	383,44 euros
- période basse (du 21/5 au 30/9)	272,21 euros
- prise de possession la veille	52,11 euros
- occupation le lendemain	123,94 euros

B/ salle et cuisine :

- période haute (du 1/10 au 20/5)	401,26 euros
- période basse (du 21/5 au 30/9)	341,53 euros

- prise de possession la veille	52,11 euros
- occupation le lendemain	147,66 euros

### **Barème particulier**

Tarifs réduits applicables aux seules associations locales à objet sportif et culturel

#### **Première occupation (la notion d'occupation correspondant à 1 journée)**

##### A/ salle seule :

- période haute (du 1/10 au 20/5)	127,94 euros
- période basse (du 21/5 au 30/9)	68,21 euros

##### B/ salle et cuisine :

- période haute (du 1/10 au 20/5)	159,49 euros
- période basse (du 21/5 au 30/9)	99,76 euros

#### **Occupations suivantes :**

##### A/ salle seule :

- période haute (du 1/10 au 20/5)	208,41 euros
- période basse (du 21/5 au 30/9)	148,68 euros
- prise de possession la veille	52,11 euros
- occupation le lendemain	64,71 euros

##### B/ salle et cuisine :

- période haute (du 1/10 au 20/5)	320,81 euros
- période basse (du 21/5 au 30/9)	261,08 euros
- prise de possession la veille	52,11 euros
- occupation le lendemain	101,75 euros

- Gratuité pour les associations à vocation sociale pour des manifestations à but caritatif.

- Gratuité pour les établissements scolaires pour des manifestations entrant dans le cadre d'un projet éducatif.

Cautionnement exigé lors de la réservation (sauf des associations locales à but sportif et culturel) et restitué dans les conditions du règlement d'utilisation de la salle des fêtes : 74,37 euros.

Pour les associations locales à but sportif et culturel, toute annulation de réservation, moins de 25 jours avant la date considérée, donnera lieu à facturation de la moitié de la location de base de la réservation annulée.

Attribution de subventions 2012 à l'école Albert Camus, au Centre socio-culturel,  
Dossier présenté par Michel PLUVINET

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'attribuer les subventions suivantes au titre de 2012 :

- Ecole Albert Camus : 2 500 € pour la classe découverte
- Centre socio-culturel de LA MACHINE : 5 200 € au titre du fonctionnement
- A la Souris Verte des Amognes et du Pays Machinois : 10 000 € au titre du fonctionnement
- A Nièvre Habitat : 49 000 € au titre du solde de la participation communale pour la construction des 14 logements locatifs

Dit que ces dépenses seront inscrites dans le budget 2012

Michel PLUVINET fait état d'un courrier de Madame la Directrice d'Ecole Albert Camus sollicitant l'envoi des enfants à la piscine municipale de DECIZE, laquelle doit rouvrir ses portes après travaux vers la mi-janvier.

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

Décision modificative

Dossier présenté par Claudine BRESARD

<b>BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE</b>			
<b>N° 3</b>			
<b>ARTICLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6574	Annulation subv. JGAN	-137,00	
	Annulation subv. Téléthon	-250,00	
	Annulation subv. Nièvre Habitat	-49 000,00	
20	Dépenses imprévues	49 387,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ARTICLE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2152	Signalisation intérieure Mairie	774,00	
2313	Travaux Mairie	-774,00	
2182	Tracteur	-29 015,00	
2158	broyeur	29 015,00	
2315	Filets Albert Camus	2 094,00	

21	Dépenses imprévues	-2 094,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Concernant le tracteur, le maire informe le Conseil que ce matériel est arrivé aux ateliers municipaux depuis 2 jours et que le broyeur devrait faire de même en janvier.

Le Maire propose ensuite au Conseil l'examen de 2 motions, l'une relative au projet régional de santé dont l'Agence Régionale de Santé demande l'examen par chaque conseil municipal, et l'autre relative à l'ONF.

### Le Conseil Municipal

ayant étudié les six cahiers constituant le projet régional de santé de Bourgogne a constaté que les réalités nivernaises n'étaient pas suffisamment prises en compte, notamment :

- en matière d'évolution inquiétante de la démographie médicale et des remèdes à y apporter,

- en ce qui concerne la couverture du territoire par les services en mesure d'assurer l'urgence vitale, notoirement insuffisants pour garantir la sécurité sanitaire des zones particulièrement rurales,

- en matière d'accès aux soins, nous ne pouvons que regretter que le SROS érige comme seule stratégie le rationnement et l'hyper concentration des moyens au détriment des établissements hospitaliers de proximité sous dotés et menacés,

- s'inquiète de l'absence d'un projet de santé, réellement partagé par les territoires qui pourrait répondre à ces inquiétudes et demande que la concertation soit étendue au-delà de la fin de l'année 2011,

- souhaite que les conditions spécifiques liées à la ruralité du département puissent être mieux prises en compte. Des contrats locaux de santé permettraient notamment de construire avec les professionnels et les citoyens un meilleur accès aux soins et de faire régresser les déserts médicaux,

- s'oppose formellement au projet de transfert de la régulation des urgences du centre 15 de Nevers vers Chalon sur Saône. L'éloignement de cette équipe qui déclenche le SAMU et les SMUR, constituerait un handicap majeur pour la Nièvre et un risque accru pour nos populations.

*Le Maire insiste particulièrement sur ce projet de transfert du n°15, qui représente un véritable danger pour les populations. Claudine BRESARD pointe le risque qu'il y aurait à laisser partir le moindre service, lequel n'aurait alors plus aucune chance de retour. Noël FUMAT attribue ces réformes à la loi Bachelot qu'il conviendrait d'abroger.*

Le Conseil municipal,

au vu du contrat d'objectif 2012-2016,

Considérant que le plan de restructuration de l'Office National des Forêts fait courir les plus grandes craintes quant au devenir de cet Etablissement public.

Considérant que la nouvelle baisse des effectifs imposée à l'ONF qui s'ajoute à la perte de 20% des postes de cet établissement depuis 2002, risque d'entraîner la disparition du régime forestier garant de la politique forestière nationale de la forêt publique.

Considérant que cette baisse des effectifs se traduira par une diminution du nombre des Unités Territoriales, une moindre présence des agents auprès des élus, alors qu'une contribution nouvelle sous forme d'une taxe effective depuis 2011, de 2€ l'hectare est demandée aux communes forestières.

Considérant que face au risque de disparition du régime forestier et du démantèlement de ce service public, considérant que la mise en œuvre d'une politique forestière visant à accroître la mobilisation des bois tout en respectant les principes de gestion durable des forêts ne peut s'accomplir qu'en la présence sur le terrain d'un maillage suffisant d'agents, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- s'oppose au plan de restructuration,
- demande la mise en place d'un moratoire,
- souhaite que toutes les collectivités notamment les communes forestières émettent un vœu dans les mêmes termes.

Ces 2 motions sont adoptées à l'unanimité.

Informations diverses :

Concernant la pétition reçue de riverains de la rue Daniel Michel, lesquels demandaient sa mise en sens unique pour des raisons de sécurité, il a été constaté, par des contrôles de vitesse, l'absence de vitesses excessives. Face à d'autres demandes visant à maintenir la situation existante, il a été décidé de laisser les choses en l'état. Cependant, une interdiction de stationner a été instituée entre l'avenue Machecourt et les cimetières, les usagers étant incités à utiliser le parking construit à cet effet.

Concernant le dossier FLORIDIS, celui-ci est actuellement à l'étude chez OSEO, une agence d'Etat pour l'aide aux projets innovants. BIOMELEC reste sur son projet mais recherche des utilisateurs pour l'énergie produite.

Le dossier d'aménagement du Bois des Sœurs a reçu aujourd'hui une aide de la Caisse d'Allocations Familiales, d'un montant de 9 666 €. Un second dossier a été déposé auprès du Conseil Général au titre de la promotion du bois matériau.

Un boucher s'installera bien à LA MACHINE, rue de la République, le 13 Mars 2012. Il n'a pas souhaité s'installer avant cette date, son magasin de St Léger fermant en janvier pour congés.

Le Maire remercie les aînés ruraux pour la décoration des sapins dans la traversée de la ville et Marie-José CHABANNES pour son implication dans les décorations de Noël.

Sur le plan des travaux, le plafond de la salle des aînés ruraux réalisé par l'entreprise PIRON est terminé, des travaux d'électricité sont en cours au Musée par l'entreprise NATY et le transformateur EDF des Glénons recevra prochainement un graff ce qui améliorera ce secteur.

Noël FUMAT propose une motion au vote du Conseil :

« *MOTION : défendre et préparer l'arrivée du TGV dans la Nièvre*

*1/La Nièvre étant située au cœur d'un nœud ferroviaire sur un axe nord-sud et est-ouest, le scénario médian LGV apparaît le plus équilibré, mais il se passera au moins 15 ans avant que le TGV ne s'arrête dans la Nièvre.*

*Nous ne pouvons attendre ce temps pour espérer relier Paris-Nevers-Clermont Ferrand plus rapidement, dans un département déjà si touché par la désindustrialisation. Des mesures de préparation de l'arrivée du TGV doivent être prises avec le passage à 200 Km/h de la ligne Paris-Clermont, ces chantiers pouvant être réalisés rapidement à moindre coût, ils élèveraient l'intérêt de la LGV.*

*L'arrivée du TGV, cela se prépare par l'amélioration des lignes existantes, notamment engager sans attendre l'électrification du tronçon Chagny-Nevers, chaînon manquant à la concrétisation de la Voie Ferrée Centre Europe-Atlantique, et l'Etat, comme l'Europe, doivent s'engager sans attendre dans le financement de l'électrification.*

*Moderniser et achever la VFCEA, c'est également développer le fret ferroviaire vers les ports de l'atlantique, la question du transport de marchandises ne doit pas être en dehors du débat.*

*2/ En même temps, l'échéance est proche. Préparer l'arrivée du TGV en construisant un véritable projet de développement en territoire, notamment :*

- La défense de nos industries et le développement de nos productions*
- La création d'une filière agro-alimentaire*
- L'industrie de la transformation du bois*
- Le développement et la modernisation de l'ensemble des services publics*
- Remettre à l'ordre du jour l'exploitation propre du charbon de Lucenay-Cossaye, projet enterré lors du Grenelle de l'environnement.*

*Les élus que nous sommes ne peuvent que regretter que le Gouvernement laisse s'organiser une concurrence entre les territoires, en n'intégrant pas de projet dans une politique nationale et régionale d'aménagement du territoire, accompagnée de reconquêtes économiques et industrielles et de réponses aux besoins des populations.*

*L'arrivée de la Ligne Grande Vitesse nécessite une préparation active en fédérant toutes les énergies, en mettant en avant nos atouts et les moyens financiers qui doivent suivre. »*

Cette motion est adoptée par 19 voix POUR et 5 abstentions, les élus de l'opposition précisant qu'elle aurait reçu leur approbation si elle n'avait pas fait un amalgame entre les aspects ferroviaires et les points abordés dans son second paragraphe.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Jacques CHOUGNY informe le Conseil que la commission « prospective » du SIOM a tenu une réunion le 14 novembre, que le cabinet TAUW a été chargé d'une étude de réhabilitation de la décharge sur la base des prescriptions de la Préfecture, mais que ce dossier ne progresse

que sous la contrainte des injonctions préfectorales. Le SIOM est dans l'attente d'une réunion de son comité syndical.

Il souligne par ailleurs que le lieu de distribution des sacs a été retenu, ce sera dans le logement « étudiant » sous l'école Marie Curie et qu'un dispositif de fléchage sera nécessaire. Par contre, le nouveau mode de collecte a généré une importante amélioration du tri et que ce point important est à mettre au crédit de la présidente.

Danièle DUBREUIL souhaiterait que la date des conseils municipaux soit communiquée dès qu'elle est décidée et non pas 5 jours avant, même si c'est le délai légal. Les conseillers qui travaillent ont besoin de temps pour pouvoir s'organiser.

Dans le même ordre d'idée, elle demande confirmation de la fixation des vœux de la Municipalité au 4 janvier 2012, ce que le maire confirme.

Philippe WALSZEWSKI annonce au Conseil des animations vendredi soir pour la venue du père Noël et samedi avec BDJ, ainsi que Dimanche avec le concert de l'Harmonie.

Claudine BRESARD annonce la démission du CCAS de Madame VERNET pour des raisons de santé. Le Maire désigne Monsieur Jean-François VINGDIOLET pour la remplacer. Le repas offert aux personnes défavorisées aura lieu le 15 janvier 2012.

La séance est levée à 19h30